

## **DNMADE en 3 ans (niveau LICENCE)**

### Condition d'accès :

1<sup>ère</sup> année : Bac STD2A // Bac généraux // Bacs technologiques // Bacs professionnels

**Candidature PARCOURSUP directement sur la plateforme** (y compris après un BTS)

2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année (sur dossier) Avoir suivi une formation valant grade LMD et valider des ECTS (crédit enseignement universitaire et européen) :

- 2<sup>ème</sup> année : avoir validé 60 ECTS
- 3<sup>ème</sup> année : avoir validé 120 ECTS et les compétences similaires à notre enseignement en qualité d'expression écrite (puisqu'un mémoire est à rédiger) et en méthodologie de projet (année d'autonomie)

## **Trois mentions de DNMADE**

- ESPACE (2 spécialités) :
  1. Cadre Bâti - Salle A416
  2. Aménagement du territoire et du paysage - Salle A418
- GRAPHISME (2 spécialités) :
  1. Narrations Interactives - Salle A311
  2. Identités et supports de communication - Salle A302/A303
- MODE spécialité Modes plurielles : création vêtements, accessoires, images - Salle A208/209 et Bureau DDFPT

## **DSAA Design en 2 ans (niveau MASTER)**

Condition d'accès : avoir suivi une formation valant grade LMD et 180 ECTS validés (ECTS = crédit enseignement universitaire et européen) // DN MADE // Bachelor // Licence avec domaines inhérent ou afférent au choix de mention

## **Quatre mentions de DSAA**

- ESPACE - Salle A416
- EVENEMENT - Salle A307/308
- GRAPHISME - Salle A301/A304
- PRODUIT - Salle A309

Modalités d'inscription : consultez le site de l'ésdm entre février et mai

[www.esdm.ac-aix-marseille.fr](http://www.esdm.ac-aix-marseille.fr)

Participation financière au frais de fonctionnement (plus d'info au verso)

DNMADE : 170€/an - DSAA : 243€/an

Boursiers : exonération sur présentation de la notification conditionnelle du CROUS

## Conditions d'inscriptions à l'ESDM

Madame, Monsieur,

Vous envisagez peut-être d'intégrer l'École Supérieure de Design de Marseille et nous vous en remercions. L'ESDM est une structure publique, l'enseignement y est donc gratuit. En revanche, lors de vos différents cursus, vous aurez accès à des licences informatiques, du matériel de reprographie, différents équipements liés à vos disciplines, des consommables. Tout cela à un coût qu'à lui seul l'établissement ne peut supporter. A ce titre afin de continuer à garantir l'accès pour tous à tous ces équipements dans les meilleures conditions, le conseil d'administration de l'établissement a décidé de demander une participation financière à compter de la rentrée 2024. Les montants sont fixés à 170 euros pour les DNMADe et 243 euros pour les DSAA. Ces sommes seront demandées à l'inscription et pourront être versées en plusieurs fois. Enfin, sur présentation de la notification conditionnelle du CROUS, les étudiants boursiers en seront exonérés.

Si des informations complémentaires vous sont nécessaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous.